



HYDREAULYS

BUREAU DU 31 MARS 2021 À 18H00
COMPTE RENDU

Le mercredi 31 mars 2021 à 18h le Bureau d'HYDREAULYS s'est tenu légalement convoqué par M. Marc TOURELLE.

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Sonia BRAU, Richard RIVAUD, François DARCHIS
CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU
EPT GPSO : Jacques BISSON

Etait absente excusée : Françoise BEAULIEU

Ont donné pouvoir : Laurent RICHARD à Marc TOURELLE, Grégoire DE LA RONCIERE à Jacques BISSON

Date de la convocation : 25 mars 2021

Date d'affichage des délibérations : 07 avril 2021

Date d'affichage du compte rendu : 06 avril 2021

Nombre de membres : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h.

2020/02 : Autorisation de signature – Avenant n°2 – Marché public pour les travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables – surcoût Covid – mars à novembre 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°2 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables.

2020/03 : Autorisation de signature – Avenant n°3 – Accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables – surcoût covid – à partir de décembre 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°3 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°3 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables.

2020/04 : Autorisation de signature Avenant n°2 – Marché public pour la réhabilitation des collecteurs B&D – surcoût covid – mars à juillet 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°2 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de réhabilitation des collecteurs B&D.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de réhabilitation des collecteurs B&D.

2020/05 : Autorisation de signature – Avenant n°3 – Marché public pour la réhabilitation des collecteurs B&D – surcoût Covid – à partir d’août 2020

Ayant entendu l’exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,**

APPROUVE l’avenant n°3 à l’accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de réhabilitation des collecteurs B&D.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l’avenant n°3 à l’accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de réhabilitation des collecteurs B &D.

2021/03 : Convention tripartite HYDREAULYS/SUEZ TI/SEVESC pour l’implantation d’un pilote de traitement avancé des boues – STEP Carré de Réunion

Ayant entendu l’exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,**

APPROUVE la convention tripartite HYDREAULYS/SUEZ TI/SEVESC pour l’implantation d’un pilote de traitement avancé des boues à la station d’épuration Carré de Réunion.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention.

DIT que cette convention n’emporte aucune incidence financière pour HYDREAULYS.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 06 avril 2021.

Marc TOURELLE
Président d’HYDREAULYS